



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 99990

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inégalités à l'école. En décembre 2010 a été publié le résultat de l'enquête - réalisée par l'OCDE - du programme international sur le suivi des acquis des élèves. Il en ressort que l'école française est montrée du doigt pour ne pas parvenir à gommer les inégalités. Elle ne tire plus les élèves vers le haut mais se contente de les trier ; elle délaisse l'éducation prioritaire et s'en tient à un système pensé pour les héritiers. Est aussi dénoncé le fait, qu'à l'heure actuelle, le potentiel d'un élève n'est évalué que pour identifier l'investissement que le système peut faire sur lui, ainsi qu'il est procédé pour tout produit commercial. Pourtant l'OCDE signale que « l'égalité des chances dans l'éducation est possible même lorsque le milieu socio-économique des élèves varie fortement ». En conclusion, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour remplacer sa politique actuelle basée sur la suppression de postes, sur la fermeture de classes, sur la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme par une réelle réflexion portant sur les contenus d'apprentissage et de formation, sur le rôle de la pédagogie dans la classe et sur les éléments engendrant l'échec et l'exclusion, de façon à ce que l'égalité des chances soit une réalité pour tous les enfants entrant à l'école.

Texte de la réponse

Les études internationales, dont la plus connue, et aussi sans doute la plus fiable, PISA, montrent que notre système scolaire n'est pas assez performant. Les résultats de nos élèves sont en deçà des attentes et, surtout, les groupes d'élèves les plus faibles ne cessent de croître. PISA donne une photographie des compétences d'une classe d'âge, les élèves de quinze ans en l'occurrence. La dernière édition de PISA date de 2010, c'est-à-dire que les élèves concernés avaient quinze ans en 2009, lorsqu'ils ont passé les épreuves. Ils sont entrés en CP en 2000. PISA nous donne donc à voir le résultat de l'école française de ces dix dernières années. Trois constats peuvent être faits : les résultats comparés aux autres systèmes éducatifs des pays développés et des pays émergents nous placent au milieu du tableau, en régression faible, mais constante depuis dix ans. Ce constat n'est pas satisfaisant au regard de notre investissement dans le système éducatif. Mais il n'est pas alarmant ; le groupe des élèves les plus faibles en lecture ne cesse de croître. Le constat est le même en mathématiques. Le nombre des élèves au niveau 1 en lecture (le niveau le plus faible) est passé de 15 % à 20 % entre 2000 et 2009. C'est ce constat qui doit nous alarmer le plus ; enfin, nos enfants sont plus en retard que les autres dans leurs études puisque 40 % des élèves de quinze ans concernés par le test PISA ont au moins un an de retard. Les élèves qui ont redoublé, et qui sont en France beaucoup plus nombreux que dans tous les autres pays, sont plus en difficulté que les autres. Face à ces constats, une conclusion s'impose : il faut améliorer les résultats de tous les élèves, il faut faire sensiblement diminuer le nombre des redoublants, il faut améliorer les résultats des plus faibles. Conscient du problème, le ministère de l'éducation nationale a engagé à la rentrée 2008 une profonde réforme du premier degré. Ainsi, de nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 dans toutes les classes, de l'école maternelle à l'école élémentaire. Des évaluations plus régulières des élèves doivent permettre de repérer leurs difficultés et de les analyser. La finalité de ces évaluations est de mieux mobiliser les

dispositifs d'aide en faveur des élèves qui en ont besoin, tout en améliorant le pilotage académique. En classe de CM2, les épreuves d'évaluation se déroulent en janvier. Il reste alors assez de temps pour conduire les aides nécessaires dans le cadre des dispositifs entrés en vigueur à la rentrée scolaire 2008-2009 : de deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée, offertes aux élèves qui en ont besoin grâce à une nouvelle organisation de la semaine de l'élève marquée par la suppression des cours le samedi matin ; de stages de remise à niveau, se déroulant pendant les vacances scolaires, proposés aux élèves afin de prendre en charge leurs difficultés et de garantir un niveau assuré en français et mathématiques en CM1 et CM2. En mars 2010, le ministre de l'éducation nationale a lancé un plan de prévention de l'illettrisme, qui entend traiter le mal à la racine, dès l'école maternelle, en faisant un effort sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, en stimulant, en lisant de façon précoce des textes de qualité. En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par l'installation des automatismes, grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation, l'encouragement du plaisir de lire sous toutes ses formes. Pour accompagner cette réforme, qui concerne l'école maternelle comme l'école élémentaire, le ministre de l'éducation nationale a créé 100 postes d'inspecteur supplémentaires pour mieux encadrer et mieux former les enseignants de l'école maternelle. Des outils sont diffusés pour aider les enseignants dans leur travail, tel un DVD « apprendre à parler à l'école maternelle » déjà diffusé dans toutes les écoles maternelles ou une nouvelle ressource pour faire la classe « le langage à l'école maternelle ». Les inspecteurs d'académie et les inspecteurs de l'éducation nationale ont été réunis cette année encore en séminaires inter académiques pour travailler sur ce sujet central pour le système éducatif. Des formations sont mises en place dans les circonscriptions pour aider les enseignants dans leur appréciation de ces nouveaux dispositifs. La question des moyens est sans rapport avec ce constat puisque PISA est un dispositif qui évalue les élèves à l'âge de quinze ans. Les élèves évalués ont donc été scolarisés en école élémentaire puis en collège au cours des dix dernières années, période pendant laquelle les moyens mis à disposition du système scolaire national ont très peu évolué. À titre d'exemple, le budget de l'enseignement scolaire passe de 57,2 Meuros au PLF 2007 à plus de 60 Meuros au PLF 2011.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99990

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1409

Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11103